

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction générale de l'aviation civile

Décision n° A/DEC/11-0056 du 1^{er} décembre 2011 portant composition du comité technique spécial (CTS) du centre en route de la navigation aérienne Ouest (CRNA/Ouest) (direction des services de la navigation aérienne)

NOR : DEVA1207857S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

L'ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef du centre en route de la navigation aérienne Ouest,

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2011 portant création de comités techniques de réseau, de proximité et spéciaux à la direction générale de l'aviation civile et à l'École nationale de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2011 portant création des bureaux de vote centraux et spéciaux dans le cadre des élections des représentants des personnels aux comités techniques à la direction générale de l'aviation civile et l'École nationale de l'aviation civile ;

Vu le procès-verbal de dépouillement du 21 octobre 2011 du bureau de vote spécial du CRNA/Ouest ;

Vu la désignation des représentants du personnel par les organisations syndicales,

Décide :

Article 1^{er}

Le comité technique spécial du CRNA/Ouest est composé de :

Représentants de l'administration

Aline PILLAN, chef du CRNA/Ouest, présidente, ou son représentant.

Stéphane GORIN, chef du service administratif du CRNA/Ouest, ou son représentant.

Représentants du personnel

En qualité de membres titulaires

Françoise GRAIGNIC, UNSA.

Moea POSTEC, UNSA.

Stéphane LESAGE, UNSA.

Cédric POSSEME, UNSA.

Tarik HOUARI, SNCTA.

Michel COZ ELLEOUET, SNCTA.

Didier CHEREL, USAC-CGT.

Matthieu MULLER, USAC-CGT.

Frédéric PICHON, SPAC-CFDT.

Yann LE CHEVALIER, SPAC-CFDT.

En qualité de membres suppléants

Juliette PREVOT, UNSA.
Christophe EMILY, UNSA.
Gilles GRALL, UNSA.
Éric MASSON, UNSA.
Vincent DAUBNEY, SNCTA.
Thibaud LAURENT, SNCTA.
Erwan GUEGUEN, USAC-CGT.
Nathanaël MEAR, USAC-CGT.
Frédéric LESCOP, SPAC-CFDT.
David DEMOL, SPAC-CFDT.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 1^{er} décembre 2011.

A. PILLAN